

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 5 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie

NOR : SASH1024962A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la santé et des sports,  
Vu le décret n° 2008-525 du 3 juin 2008 relatif au Conseil national de la chirurgie ;  
Vu l'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie est modifié comme suit :

I. – Au 4<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup>, sont ajoutés les membres représentants des sociétés savantes suivantes :

« – le président du Collège national des gynécologues-obstétriciens français ou son représentant ;

« – le président du Conseil national de la chirurgie de l'enfant ou son représentant. »

II. – A l'article 3, les mots : « – trois personnalités qualifiées » sont remplacés par les mots : « – quatre personnalités qualifiées » et les mots : « – un rapporteur auprès du directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins » sont supprimés.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
VALÉRIE PÉCRESSE